
Accord de conformité

Dossier n° 01-21

Le 22 décembre 2021, la commissaire à l'intégrité de la Ville d'Ottawa a conclu un accord de conformité avec Mark Monahan relativement à une infraction au Règlement sur le registre des lobbyistes (n° 2012-309) et au Code de déontologie des lobbyistes (le « Code »).

DÉCLARATION DES FAITS

Je soussigné, Mark Monahan, d'Ottawa, en Ontario, directeur général du RBC Bluesfest d'Ottawa, reconnais les faits suivants :

En juillet et septembre 2021, un membre de mon organisation a envoyé des invitations et des billets de faveur à plusieurs membres du Conseil. J'étais lobbyiste inscrit et j'avais des dossiers de lobbying actifs quand ces invitations ont été transmises, ce qui me plaçait en situation d'infraction au paragraphe 6(3) du Code :

Article 6 – Influence répréhensible

3. Les lobbyistes dont l'inscription des dossiers de lobbying est active, leurs clients inscrits au registre ou leurs employés ne doivent pas offrir ou remettre, directement ou indirectement, un cadeau, un avantage ou une invitation à des membres du Conseil ou à leur personnel.

En omettant de renseigner adéquatement les membres de mon organisation sur les obligations que leur imposent le Règlement et le Code, j'ai contrevenu au paragraphe 4(1) de ce dernier :

Article 4 – Information et confidentialité

1. Les lobbyistes doivent informer leurs clients, leur employeur ou leur organisme des obligations qui leur incombent en vertu du Règlement sur le registre des lobbyistes, et notamment celle de se conformer au Code de déontologie des lobbyistes.

Le 8 décembre 2021, la commissaire à l'intégrité m'a contacté pour m'informer de mon infraction au Règlement et au Code.

Office of the Integrity Commissioner
City of Ottawa
1st Floor
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
www.ottawa.ca

Direct Line (613) 580-2424
Ext. 21978
Fax (613) 580-9609
integrity@ottawa.ca

Bureau du Commissaire à l'intégrité
Ville d'Ottawa
1^{er} étage
110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
www.ottawa.ca

Ligne directe 613-580-2424,
poste 21978
Télécopieur 613-580-9609
integrite@ottawa.ca

ACCORD

Je conviens que je n'ai pas totalement respecté le Règlement sur le registre des lobbyistes (n° 2012-309) et le Code de déontologie des lobbyistes, et j'en assume les conséquences.

Je sais que le seul fait d'admettre cette non-conformité ne constitue pas un aveu de méfait volontaire.

Je suis maintenant conscient des dispositions pertinentes du Règlement sur le registre des lobbyistes (n° 2012-309) et du Code de déontologie des lobbyistes.

Je m'engage dorénavant à les respecter pleinement, notamment l'obligation d'obtenir l'autorisation de la commissaire à l'intégrité avant d'offrir des cadeaux, des invitations et des avantages aux membres du Conseil si mon organisation a des dossiers de lobbying actifs.

La commissaire à l'intégrité confirme que je lui ai donné mon entière collaboration dans cette affaire.

Elle et moi convenons qu'en application du présent accord, elle n'entamera pas d'enquête officielle, n'imposera aucune sanction, n'entamera aucune autre procédure en vertu du Règlement sur le registre des lobbyistes (n° 2012-309) et réputera l'affaire close.

Je consens à la publication du présent accord sur la page Web du Bureau du commissaire à l'intégrité du site Web de la Ville d'Ottawa.

Signé le 22 décembre 2021.

Copie originale signée par :

Mark Monahan

Copie originale signée par :

Karen Shepherd

Signature du lobbyiste

Karen Shepherd, commissaire à l'intégrité

Office of the Integrity Commissioner
City of Ottawa
1st Floor
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
www.ottawa.ca

Direct Line (613) 580-2424
Ext. 21978
Fax (613) 580-9609
integrity@ottawa.ca

Bureau du Commissaire à l'intégrité
Ville d'Ottawa
1^{er} étage
110, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
www.ottawa.ca

Ligne directe 613-580-2424,
poste 21978
Télécopieur 613-580-9609
integrite@ottawa.ca